

P27/D1,53

**CORRESPONDANCE
NUMÉROTÉE

LA NUMÉRATION
SUR CE FILM

RENOIE

AUX NUMÉROS DES PIÈCES**

REFERENCE: Répertoire numérique P27/D1,2

P27/D1,53

TELEGRAM

To G. V. Lucharme
Post master
Ste Genevieve

No. _____ Check No. _____ 17 pd

Aug 3 1892

FROM Plantagenet Ont.

Vous seriez reconnaissant de demander trois cent dollars au conseil ce soir pour moi vous verrai demain

J. Emile Taineur

Use this space for continuation of lengthy addresses, or instructions to transmitter.

TO OPEN TEAR THIS OFF

Operators must not write beyond this line.

Archives de la Ville de Montréal

P27/D1,53

III

Demande d'agent
pour solaire
J. E. Vanier
3 ans 1/2

P27/D1,53

Montreal 9 Août 1892

Au Conseil de la Ville de S' Cunegonde
Messieurs

Tous les Ingénieurs Stationnaires de la Ville de
Montreal et de S' Cunegonde, vous prions humblement
de venir à notre secours afin de nous aider à obtenir une
charte pour notre Association

Cette Charte est destinée tant pour la protection
du public de Montreal et de S' Cunegonde qui pour la
protection des Ingénieurs eux-mêmes
Les accident, ainsi se diminuerait de beaucoup
car nous voiererions à ce que des hommes habille et
expert seulement soient employés dans nos grandes
usine et manufactures

De plus la Ville de Montreal menace de prendre les choses
en main et faire passer des lois qui auraient pour but
d'empêcher les Ingénieurs de S' Cunegonde de travailler
dans la Ville de Montreal ce qui amènerait certaine-
ment la ruine à plusieurs de nos familles qui main-
tenant vive heureusement et à l'aise et en outre les
Ingénieurs de notre Municipalité seraient obligé de
venir Demeurer à Montreal ce qui serait un désavan-
tage et un inconvenienc pour vos propriétaires

Nous devons, Messieurs vous dire que l'idée d'une
charte nous a été proposée par plusieurs Manufac-
turiens eux-mêmes qui voyait le danger qui pourrait
arriver quand des gens incompetents auraient charge
de leur machine, ce qui mettrait la vie des autres
employés en danger, car nous devons craindre il y a
un grand nombre de gens employés comme Ingénieurs

P27/D1,53

qui n'ont jamais obtenu de certificat
Plusieurs des ces Manufacturiers ont montré beau-
coup de générosité; mais nous nous fions surtout
au Conseil de Ville de St. Cunegonde, sachant
qu'il desire le bien-être de ces citoyens et qu'il ne
manquerous pas ainsi de leur procurer toute la
protection possible

Nous sommes certain donc que notre demande
sera entendu et que le peu que nous demandons
sera accordé et que ainsi vous garderez toujours
l'estime de nos constituant et Electeur, ainsi que
l'estime et la reconnaissance des Ingénieurs
Stationnaires de l'Association St. Laurent

J. Suis Messieurs
notre très Honorable Conseil
Alfred Lataud
Secrétaire

306 Rue Delisle
St Cunegonde
de Montréal

P27/D1,53

MIV

Demande d'aide

Les Ingénieurs
de St-Louis

9 aout 94

P27/D1,53

TREFFLE BASTIEN

74 RUE CHERRIER

BELL TEL. 6223

+ A. VALIQUETTE +

429 RUE ST-DENIS

BELL TEL. 7149

Bastien & Valiquette

ENTREPRENEURS GENERAUX

Montreal, 10 Août

1892

A. Monsieur le Maire
Et. Messieurs les Conseillers
De la Cité de St-Genevieve

Messieurs

Vous sommes obligés de nous avertir que nous ne serons pas responsables tel qu'exiger par notre contrat pour le pavage en asphalte au dessus des couloirs que vous avez permises dans les rues pavées et à être pavées entre autres celle qui vont à faire dans la rue Vinit entre les rues Guérin et St-Jacques pour poser le tuyau à l'eau; ainsi Messieurs veuillez en prendre avis et tenir responsable qui de droit.

Nous sommes

Vos. très humbles
Bastien & Valiquette
Entrepreneurs

P27/D1,53

2413

Lettre re
la responsabilité
du travail
au vent de
Baskud Vallée

Folcont / q

6603

P27/D1,53

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE
Ste-Cunegonde de Montreal

L. H. Renaud est maire
A. G. Lalonde est
J. H. Desnoyer est
J. B. Drocher est
M. Léonard est
J. Létourneau est
Echevin
MONSIEUR,

AVIS SPÉCIAL, vous est donné, par les présentes, par moi, G. N. Ducharme,
greffier, que la session générale d'assemblée
de ce conseil, tenue le 11 aout 1892 a été ajournée,
faute de quorum, à Jeudi le 18 aout 1892 par
messieurs les Echevins

A. S. Delisle

J. H. Monie

conformément à la Loi.

Donné à Ste-Cunegonde de Montréal, ce douzième
jour du mois de Aout, mil huit cent quatre vingt douze

G. N. Ducharme

Greffier.

je soussigné

24/4

Joseph Pagé

Certifié par la présente
que j'ai l'ordre des
présentes avis d'ajourne
au domicile des mons

Le maire et messieurs

les Conseillers

J. H. Hamault maire

C. Le Lalande

J. H. Doré

J. B. Duwocher

J. R. Leonard

W. Luttrell

St-Cameroon de
Montreal

12 Aout 1892

Joseph Pagé

AVIS D'AJOURNEMENT

Retour

Faute de Quorum

12 aout / 92

P27/D1,53

Ste Genevieve 12 juillet 1872

A Messieurs les Echevins de
la Cite de Ste Genevieve de Montreal
messieurs.

Nous soussignes propriétaires de
la rue Coustell, demandons hum-
blement le parage permanent de la
dite rue ci-haut mentionnée. Cette
partie de la ville rapportant à la Co-
poration de gros revenus, nous ne voy-
ons pas pour quoi nous serions prises
de ces améliorations. Ainsi comptant
sur votre esprit de propriété de jus-
tice pour tous, nous avons espéré que
vous nous accorderez ce que nous vous
demandons et nous ne cesserons d'être
aux tout devois

P27/D1,53

Mr Capilot M.D
J. A. Rock
J. D. Dowden
W. C. Patson

John Marcil.

Joseph Cusson
H. Grattan

~~H. J. D. Dowden~~

M^{rs} Lapierre

Magl. Charbonneau

James Dowden

A. Malboeuf-

H. Rochon

F. LaBadie M.D

Jos Thibeault

Odele Sartine membre de l'Acad. des sciences de Québec

SB Cu

24/05

Requête pour
privé sur une
enveloppe
lysme
Propriétaires
12 Juillet 1874

Zaginc

P27/D1,53

J.B Qualléte

24/15
Requête pour
parage rue Cours
en asphalte
Lyonne
respectivement Cours
12 juillet 1918

24/15
J.B Qualléte

Port M.L.
Rock
Rue des
Mines
Marcel
Casson
Gauthier
Meunier
Vienne
Bonneau
Budien
Bulbey
Chor
Edie M.L.
Hearst
Mais la cause d'had bonnes g's'nes

P27/D1,53



Cabinet du Greffier de la Cité

Ste Cunégonde

July 9 th. 1892.

18

O.W.Stanton Esq.,

Montreal.-

Bear Sir,

I have had the front of your land, on Napoleon st, measured and find what you were overcharged of one foot in each case--2443 measures 146 feet and 2308 measures 153--
^{145 3}
¹⁵⁷

There still remains a difference between these figures and yours, but you will understand, whatever your deed says, the measurement must prevail.-

Trusting this will be satisfactory to you,

I remain,

Yours Truly,

G.V.Dudarre
City-Clerk.-

P27/D1,53

2416

Lettre à O.S.B.
Stanton re
Canal Rue
Napoleon
Geffrée

15 Aout 94

P27/D1,53



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,53

DUPUIS & LUSSIER
AVOCATS
42, RUE SAINT-VINCENT

P. X. DUPUIS, RECOUREN
170, RUE VINEE
EDMOND LUSSIER,
170, RUE DESERY

TELEPHONE 1970.

Montreal, 18 Août 1892 18⁹²

Nous soussignés, certifions par les présentes que Monsieur Isidore Brais & J. B. Lagassé, constables de Ste Cunégonde ont eu à payer, l'un (M. Isidore Brais) la somme de vingt six piastres et l'autre (M. J. B. Lagassé) quinze piastres et quarante cinq centimes pour se libérer des frais et du jugement rendus contre eux sur les plaintes de Marcis et de Brazeau.

Montreal, 18 aout 1892 -
Dupuis & Lussier
Avocats

A Son Honneur le Maire
et à Messieurs les Échevins -
de la Ville de St. Cunigund et de Montreal.

Messieurs.

L. Hamblé reçoit des Soumiges -
Isidore Poirier et J. B. Lagacé. Nos
deux constables et aux services de notre municipalité
offre respectueusement -

Que il y a environ un an
étant ans surveillance, la nuit, ils auraient
arrêté un nommé Marois pour cause
de troubles publicques.

Que sur diverses représentations
le prisonnier aurait reconnu sa liberté sans
avoir forcablement subi aucun procès

Que postérieurement, vos
requérants à raison de l'arrestation du
dit Marois (qu'ils ont cependant opérée
de bonne foi et pour cause) mais qui avait
alors été laissé libre sans procès. (les
représentants ont été condamnés & ont
payé respectivement doroir le
dimanche Isidore Poirier la somme de
de vingt Dix piastres, et le dit
J.B. Lagacé, celle de quinze piastres)

Que attendu que vos requé-
rants ont été obligés de payer ces sommes
respectivement à raison de leur zèle et
dévouement pour cette municipalité, et
par trop grand dommage de rompre leur
service fidèlement. et Attendu
aussi qu'ils sont pauvres et ont besoin
de tout leur salaire pour le soutien
de leurs familles respectives.

A ces causes ils prient.

P27/D1,53

Précis votre Conseil de veulot bien
prendre la presenti requete en
consideration, et veulot bien remettre
a chacun d'eus, les montants & sommes
d'argent qui ils ont amis faire
En faisant droit a cette demande
& desquiescantz a cette requete votre conseil
fera justice à nos requérants qui vous
debutz remerciements & reconnaissance

La Conception 18 Aout 1842

Emile Brûlé
Jean Baptiste Sagard

P27/D1,53

2419

Requête des consta-
bles Brais & Lagassé
pour remise de
certaines sommes

18 Août 192

en vertu Police

P27/D1,53



Pièces réunies

FIN

REGLEMENT NO.-65-

REGLEMENT établissant le tarif de la Cour du Recorder, et amendant le Règlement No.61.-

A une session générale d'ajournement du conseil de la Cité de Sainte-Cunégonde de Montréal, dans le Comté d'Hochelaga, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil Jeudi le dix-huitième jour d'Août mil huit cent quatre-vingt-douze, conformément à l'ajournement du onzième jour d'Août courant(1892) conformément aux dispositions de l'Acte de la Législature de Québec passé dans la 53 Vict.Chap. 70 et de l'Acte qui l'amende, à laquelle session sont présents Mr.le Maire L.H.Henault et MM. les Echevins C.F.Lalonde, H.Morin, J.H.Doré et Jos.Luttrell formant un quorum de ce Conseil sous la présidence de Mr.le Maire L.H.HENNAULT.-

IL est ordonné et statué par Règlement du dit conseil comme suit:-

Les frais & honoraires à être chargés dans les causes de la juridiction de la cour du Recorder seront ceux énumérés et spécifiés dans le tarif contenu dans la cédule ci-jointe.

- C E D U L E -

Civil.

Tarif du Greffier.-

Sur tout bref d'assignation - - - - -	\$ 0.40
Pour chaque copie - - - - -	\$ 0.10
Pour saisie gagerie & saisie arrêt - - - - -	\$ -----
avant jugement - - - - -	\$ 0.80
Pour chaque copie, - - - - -	\$ 0.10
Suppoena - - - - -	\$ 0.20
Chaque copie - - - - -	\$ 0.10
Copie de l'jugement - - - - -	\$ 0.30
Bref d'exécution - - - - -	\$ 0.40
Chaque copie - - - - -	\$ 0.20
Saisie arrêt après jugement - - - - -	\$ 0.40
Chaque Copie - - - - -	\$ 0.10
Opposition - - - - -	\$ 0.40
Règle - - - - -	\$ 0.30
Copie - - - - -	\$ 0.10
Bref de possession - - - - -	\$ 0.40
Assistance à la Cour et chaque ajournement - - - - -	\$ 0.25
Demande de paiement - - - - -	\$ 0.10
Pour entendre et décider la cause - - - - -	\$ 0.50
Pour copie de toute autre pièce se rattachant à une cause, et la minute de cette cause, si on la demande, par feuillet de 100 mots - - - - -	\$ 0.10
Pour tout mémoire de frais, si on demande de le faire en détail - - - - -	\$ 0.10
(Les deux derniers articles ne sont payables que lorsqu'il y a eu condamnation).-	

Bref expulsions
voir Reg. 68

- 2 -

Civil.

----- Frais du Huissier.-

Frais de route pour signification ou exécution d'un
bref ou d'une pièce de procédure, pour aller seule-
ment par mille ----- \$ 0.20
Pour la saisie des biens & effets et tout trouble
incident, sans frais de route ----- \$ 1.00
Pour le recours, lorsque requis ----- \$ 0.50
Pour la vente des biens mobiliers ----- \$ 1.00
Pour publication des avis de vente et affiches aux
portes de l'église ----- \$ 0.40
Pour signification d'un bref, d'un subpoena, d'or-
dres sur faits & articles, d'une copie de Jugement \$ 0.25
Pour signification d'un avis ou rapport ----- \$ 0.20
Pour signification nécessairement personnelle d'au-
cune procédure ----- \$ 0.50
Les frais de barrières, de ponts, chargés extra.-
Pour procès verbal de rébellion à justice ----- \$ 0.50
Pour tous services dans l'exécution d'un bref de
possession, y compris procès verbal ----- \$ 1.00
Pour nomination d'un nouveau gardien ----- \$ 0.50
Pour dresser et servir un procès verbal extra ----- \$ 0.25

Criminel. ou Infraction aux Règlements.-

----- Tarif du Greffier.-

Denonciation ou plainte ----- \$ 0.50
Sommation ----- \$ 1.00
Chaque Copie ----- \$ 0.10
Mandat d'arrestation ou d'assignation ----- \$ 0.50
Mandat après assignation décernée en premier lieu \$ 0.10
Chaque copie de mandat ou d'assignation ----- \$ 0.10
Subpoena ----- \$ 0.20
Chaque copie ----- \$ 0.10
Chaque cautionnement ----- \$ 1.00
Assistance à la Cour et chaque ajournement ----- \$ 0.25
Pour entendre et décider la cause ----- \$ 0.50
Pour chaque mandat de saisie ou d'incarcération ----- \$ 0.25
Pour copie de toute autre pièce se rattachant à u-
ne cause, et la minute de cette cause, si on la de-
mande, par feuillet de 100 mots ----- \$ 0.10
Pour tout mémoire de frais, si on demande de le fai-
re en détail ----- \$ 0.10
(Les deux derniers articles ne sont payables que lors-
qu'il y a eu condamnation .)-

Criminel.-

----- Frais de Constables.-

----- (sur mandat ----- \$ 1.50
Arrestation de chaque individu, (----- sans mandat ----- \$ 1.00
Signification de l'assignation ----- \$ 0.25
Frais de route pour signifier une assignation ou
un mandat, par mille nécessairement parcouru dans
un sens ----- \$ 0.20
Mêmes frais de route lorsque la signification n'a
pu être faite, mais seulement sur preuve de suffi-
sante diligence.-----
Frais de route pour conduire un prévenu en prison,
outre les déboursés nécessairement faits pour l'y
conduire ----- \$ 1.85

P27/D1,53

- 3 -

Signification et rapport du mandat de saisie - - - \$ 1.50
Annonces à la suite d'un mandat de saisie - - - - \$ 1.00
Frais de route pour opérer une saisie ou pour faire
perquisition d'effets pour une saisie, lorsqu'il
n'est pas trouvé d'effets, par mille - - - - - \$ 0.10
Evaluation par un ou plusieurs évaluateurs, DEUX CENTINS
par piastre sur la valeur des effets.-
COMMISSION sur la vente et livraison des effets, CINQ CEN-
TIINS par piastre sur le produit net des effets.-

(Signé)

G.N.DUCHARME,

L.H.HENAULT,

Greffier.-

Maire.

Vraie copie,

Greffier.-

P27/D1,53

2417^a

Reglement No 5

18 aout 92

G. W. DUCHEZ,

SECRETAIRE DE LA MUNICIPALITE.

MONTREAL, le 18 aout 1892.

MONSIEUR LE MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,

MONSIEUR LE

MAIRE,

MONTREAL,</

P27/D1,53



Pièces réunies

FIN

L
I
F
T
U
P27/D1,53

Sainte-Cunégonde 20 Août 1892

Comité des Chemins

Monsieur,

Une assemblée du Comité des chemins aura lieu Lundi le 22 courant, à 8 heures P.M. dans une des salles de l'Hotel de ville où il sera question d'affaires très importantes.-

Par ordre,

J. B. Gauthier
J. B. Gauthier

L T I D

P27/D1,53

2418
Pointe des
Chemins
20 km N^E

P27/D1,53



CE DOCUMENT

EST ABSENT

DU DOSSIER

P27/D1,53

Montréal, 18 Août 1892.

Au Maire et aux Echevins

de la Cité de Ste Cunégonde de Montréal.

Messieurs,

Prenez avis que Mr Léandre Ethier, boucher et commerçant de la dite Cité, m'a donné instruction de recevoir de votre corporation la somme de huit cents piastres (\$800) de dommages, résultant du changement de niveau de la rue, en face de ses propriétés situées au coin des rues Richelieu et Dominion, et portant les N°s 169, 171, et 173.

Cette somme couvre réparations à la bâisse.

dépréciation de la valeur commerciale de la maison, dommages aux locataires, pas et démarches, - mais ne comprend pas les frais d'experts et d'avocat, que je pourrai vous transmettre à demande.

Veuillez donner votre attention immédiate à ce sujet, et éviter des procédés ultérieurs.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre très-humble et dévoué serviteur,

L.J. Ethier
Avocat, - Hôtel-de-Ville.

P27/D1,53

2419.
Reclamation
pour dommages
Leandre Ethier

18 Aout 1925

Avec un bon abîme

P27/D1,53



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,53

TREFFLE BASTIEN
74 RUE CHERRIER
BELL TEL. 6223

+ A. VALIQUETTE +
429 RUE ST-DENIS
BELL TEL. 7149

Bastien & Valiquette

ENTREPRENEURS GENERAUX

Montreal, 25 Août 1892

A. M^r J. E. Vauv
Dirig. de la Cité de St. Camgonde

Monsieur

Vue l'assemblée du conseil de St. Camgonde de ce soir et vu aussi le besoin d'argent que nous avons, nous vous rappellerons que nous avons fait au moins \$72,000⁰⁰ d'oléagine à St. Camgonde à date suivant laquelle nous avons reçu \$19 . en a compte. Nous vous demandons donc de vouloir bien nous obtenir de la corporation \$30,000⁰⁰, sur les \$52,000⁰⁰ de balance qui nous restent environ.

Nous mentionnerons aussi que notre dépôt de \$6000⁰⁰ en outre de ce que ci-dessus mentionné est encore entre les mains du trésorier de la cité de St. Camgonde.

Vous avouez l'honneur
d'être Monsieur,
Vos obéissants serviteurs
Bastien & Valiquette

P27/D1,53

Montreal 25 Août 1892

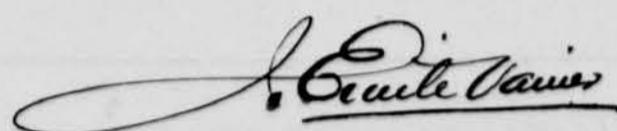
à son Honneur le Maire
et à M. M. les Conseillers de la
Cité de St^e Cunegonde de Montréal

Messieurs

J'ai l'honneur de vous transmettre
ci-jointe la lettre de M. M. Bartiere Faligette
au sujet d'une demande d'argent.

J'ai aussi l'honneur M. M. de recommander
le paiement de la somme de trente mille Dollars
(\$30.000⁰⁰) mentionnée dans la lettre en question
par votre Corporation.

J'ai l'honneur d'être M. M.
Votre très obéissant serviteur



J. Gaultier Varies
Ingénieur de la Cité de St^e Cunegonde de Montréal

P27/D1,53

21/9/9

Demande d'argent
en ap.sur contrat

Bastien & Valléeville

25 Novembre 1995

3478
Vis
Léonard
Léonard
Pierre Léonard
Léonard

P27/D1,53



Pièces réunies

FIN

P27/D1,53

Province de Québec)
CITE DE STE.CUNEGONDE)
de Montréal.)

A V I S P U B L I C

est par le présent donné qu'une vache sous poil rouge et blanc a été trouvée errante sur la rue et qu'elle a été mise en fourrière à l'enclos public de la dite cité de Sainte-Cunégonde de Montréal, et que si elle n'est pas réclamée par le propriétaire d'ici à mardi le trentième jour d'Août courant (1892) elle sera vendue à l'enchère, au dit enclos public , le dit Trentième jour d'Août Mil huit Cent quatre-vingt-douze, à Dix heures de l'avant-midi.-

Donné à Sainte-Cunégonde de Montréal ce Vingt-cinquième jour d'Août Mil Huit cent Quatre-vingt-douze.

Joseph - Page
Chief Police

Province of Quebec)
CITY OF STE.CUNEGONDE)
of Montreal.)

P U B L I C N O T I C E

is hereby given that a red & white cow has been found on the street and that she is kept in the public pond of the city of Ste.Cunegonde of Montreal, and that if she is not claimed by the proprietor before Tuesday the Thirtieth inst., she shall be sold by auction on the said Thirtieth day of August One Thousand eight hundred and ninety Two, in the said public pond, at ten of the O'clock in the forenoon.-

Given at Sainte-Cunegonde of Montreal this Twenty-fifth day of August One Thousand Eight hundred and Ninety Two.-

Joseph - Page

P27/D1,53

Province de Québec
District de Montréal

redécouvert par l'archiviste

je soussigne

Résidant dans la Cité de St. L'Urbain de
Montréal l'un des bons tabb pour la
Province de Québec et pour le District de
Montréal, certifie par les présente et fait
affirmer par mon serment d'officier que le
vingt-cinquième Jours d'auant quinze cent
quatre-vingt douze j'ai afficher à la porte
de l'église et de plaza l'hôtel de Ville
de St. L'Urbain de District une vraie copie
du présent avis par blier, cest pourquoi
je fait le présent retour pour malour
et servir ce que de droit

Cité de St. L'Urbain de Montréal
le vingt-cinquième Jours d'auant
quinze cent quatre-vingt douze

Joseph Page

Ms. 24420
1892

Avis public pour
vente d'une grange à
l'encadre

25 Aout 1892

P27/D1,53

Monsieur le Maire
et Messieurs les Conseillers
de la Cité de St. Comezone de Montréal

Messieurs

Le Sousigné desirant obtenir
de votre Conseil, le droit et le permis
de "ramonner de Cheminée" pour la
Municipalité exposé humblement que
depuis au dela de un an que je fais
Cet ouvrage je crois pouvoir donner
entière satisfaction à tous

Esperant que vous prendrez
ma requête en considération.

Je demeure Messieurs

Votre humble Serviteur

Alfred Durocher

381 Rue St Jacques Carter

St. Comezone 19 Avril 1892

Jas de Dore

E. L. Mascotte

Metropolitain Guay

C. P. Daubie

21/21

appl. pour droit
de ramasser les
Renoues
M. Durocher

19 Aout / 92

P27/D1,53

P27/D1,53



CE DOCUMENT

EST ABSENT

DU DOSSIER

P27/D1,53



CE DOCUMENT

EST ABSENT

DU DOSSIER

P27/D1,53

SE CHARGE
DES
TRAVAUX D'INGÉNIEUR
POUR
CHEMINS DE FER, TRAMWAYS, ROUTES,
PONTS, AQUEDUCS,
Canaux d'Égouts,
FORCE MOTRICE, A VAPEUR,
HYDRAULIQUE ET ELECTRIQUE.

Expertises, Arbitrages, Expropriations.

BREVETS D'INVENTION
pour le
CANADA ET L'ETRANGER.

J. EMILE VANIER,
— INGENIEUR CIVIL ET ARPENTEUR PROVINCIAL —

ANCIEN ÉLÈVE DIPLOMÉ DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE
ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ DES INGÉNIEURS CIVILS CANADIENS
MEMBRE DU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'HYGIÈNE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'HYGIÈNE DE PARIS
PROFesseur de Géodésie et d'Hydrographie à l'École Polytechnique de Montréal, etc.

BUREAUX: 107 RUE ST. JACQUES

Montréal, 24 Août 1892.

J.W. Ducharme &c.
Sec. Trés. Cité de St. Cunegonde de Montréal

Monsieur

Pour l'information du Conseil Municipal
de la Cité de St. Cunegonde, j'ai l'honneur de faire
rapport que M. M. les Contractors Barken & Taliquette
ont exécuté chez vous, en pavage d'asphalte terminé,
béton non encore recouvert d'asphalte et bordure de
pierre posé pour \$18975.50 d'ouvrage mentionné à
leur contrat avec votre Corporation.

J'ai l'honneur d'être Monsieur
Votre très obéissant serviteur
J. Vanier
Ing. Cité de St. Cunegonde de Montréal

P27/D1,53

21/24

Estimé des tra-
vailleurs faits au
24 aout / 92

J. C. Vauvillier

P27/D1,53

Sainte-Cunégonde 7 Septembre 1892

M.M. Les Maire & Echevins
de la Cité de Ste.Cunégonde
de Montréal.-

Messieurs,

Je suis autorisé à vous écrire que le Bureau de Santé de Ste.Cunégonde désirerait que les vidanges se fassent tous les jours,durant la nuit et d'une manière plus parfaite,en séparant les cendres d'avec les déchets,et que la Cité construise un incinérateur.-

Ce Bureau demande aussi que votre Conseil mette à sa disposition un certain montant d'argent pour l'achat de désinfectants,etc.

Par ordre,

G.J. Ducharme
Secrétaire,-
N° 8

P27/D1,53

245

Rapp. Bureau de
l'auto
5 Sept /92

Chenier

P27/D1,53

TREFFLE BASTIEN

74 RUE CHERRIER

BELL TEL. 6223

A. VALIQUETTE

429 RUE ST-DENIS

BELL TEL. 7149

Bastien & Valiquette

ENTREPRENEURS GENERAUX

Montréal, 6 Sept. 1892

A Monsieur Le Maire
 Et Messrs. Les Conseillers
 De la Cité de St. Cunegonde

Messieurs

Permettez-nous de vous soumettre que la résolution que votre conseil a passée au commencement du mois d'août dernier et dont vous nous avez donné l'ordre d'occirent de ne pas pavé en asphalte la rue Notre-Dame; nous la mis passablement dans l'état où que nous avions reçu aucun ordre au commencement de la saison nous nous sommes préparés pour exécuter ces travaux; la charie en pierre est prête et le reste des matériaux requis aussi; conséquemment nous considérons avoir droit de vous demander humblement de bien vouloir nous considérer cette résolution ou bien de nous donner l'ordre de pavé une autre rue à la place en compensation des pertes que nous nous trouverions à subir par cette décision. Espérons Messieurs que vous rendrez justice à notre légitime demande.

Nous sommes vos humbles serviteurs
 Bastien & Valiquette

P27/D1,53

246
Demande de
panier de nouvelle
rue

Bastien Valluquette
6 Sept 1792

Acquit

P27/D1,53

mt 2/9

Demande de
censure d'un po-
toral d'un journal

Montreal Sept. 6/92

Ainsi

Sept/92

Monsieur Ducharme,

J'aurais une certaine proposition à vous faire et que je désirerais communiquer au conseil. C'est serait la publication d'un journal sous les auspices du Conseil qui serait dans le but de soutenir le bien public et de donner une certaine voie à la place.

Veuillez s'il vous plaît

P27/D1,53

communiquer ça au conseil
et j'espére que vous serez
assez bon de m'en laisser
à savoir des nouvelles.

En attendant je demeure

Votre dévoué serviteur

Alfred Gervais
N° 39 Rue Napoléon
Belvédère

P27/D1,53



CE DOCUMENT

EST ABSENT

DU DOSSIER

P27/D1,53



CE DOCUMENT

EST ABSENT

DU DOSSIER

P27/D1,53



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,53

Canadian Pacific Railway Company.

Office of the Solicitor

Montreal, August 31st, 1890.

G.W. Ducharme Esq.

Secretary-Treasurer.

City of Ste. Cunegonde.

Dear Sir,

I referred your letter to me of the 2nd. May last to Mr. Irwin, and you will note that by turndown to me of the 4th. May he states that you are dealing with the area originally set apart for the right-of-way which has been narrowed on North-West side, and that his figures (51,755 feet) are correct; 18000 (57m)

Under these circumstances, would you be good enough to reconsider your valuation, for, as stated in my letter to you of 29th. April last, 80 cents per foot is the full price received from purchasers in connection with land in this vicinity.

Yours truly

A. J. Neumann
Solicitor

Enc.

C T D U

P27/D1,53

DÉLAVÉ

Sainte-Cunegonde Feb'y 9th. 1892.-

R.T. Heneker Esq.,

C.P.R. Solicitor,

Montreal.-

Sir,

I have corrected the error; can you tell
me who is the proprietor of 586-129.-.

I wish also to call your attention to the
fact that there is still an amount of \$90.00. due us for
municipal taxes of 1891 on your road.- This was overlook-
ed by the ~~City~~ account being classified with the Cs-
under the name of Canadian P.R. while all the others/lots
were entered under the names of Angus & Shoughnessy.-

yours truly,

J. Ducharme
CITY-CLERK.-

Auni Arthur

P27/D1,53

DÉLAVÉ

Sainte-Cunegonde Feb'y 9th. 1892.-

R.T.Heneker Esq.,

C.P.R.Solicitor,

Montreal.-

Sir,

I have corrected the error; can you tell
me who is the proprietor of 586-129.-.

I wish also to call your attention to the
fact that there is still an amount of \$90.00. due us for
municipal taxes of 1891 on your road.- This was overlook-
ed by the ~~property~~/ account being classified with the Cs-
under the name of Canadian P.R. while all the others/lots
were entered under the name of Angus & Shoughnessy.-

yours truly,

J. Ducharme
CITY-CLERK.-

Alvin Collier

P27/D1,53

2430

Aug 20th

9 Sept 1953

P27/D1,53

224 RUE RICHELIEU,	JE RICHELIEU.
Ste Cunégonde	18
Mr Canadian Pacific Ry Co	ntréal,
A la Municipalité Scolaire de Ste-Cunégonde, Ile.	OMME SUIT :
To the School Municipality of St. Cunegonde, Ile.	
Pour Taxes Scolaires sur votre propriété pour l'année commençant	
le 1er Juillet 1891 à $\frac{1}{3}$ centin par \$100 - - - \$	00 90 00
For School Taxes on your property for the year commencing	
1st July 1891 at the rate of $\frac{1}{3}$ cent per \$100 - - \$	60. 00
Cadastre \$ 386 -	
Valeur 18000. 00	
Cadastre	
Valeur	
Cadastre	
Valeur	
Total, \$ 60. 00	RECEIVED



MONSIEUR, — Vous êtes averti qu'ayant manqué de payer la somme ci-haut mentionnée dans le temps prescrit par l'avis public, vous êtes par le présent requis de payer cette somme dans le délai de quinze jours de la signification du présent avis, au bureau des Commissaires d'Ecoles de la dite Ville, avec les frais du présent avis et de sa signification détaillés plus haut, à défaut de quoi exécution sera lancée contre vos biens et effets.

SIR, — You are hereby notified that having failed to pay the above mentioned sum within the delay prescribed by the public notice to that effect given, you are hereby required to pay the same within the delay of fifteen days after the signification to you of the present notice, at the office of the School Commissioners of the said Town, with the costs of these presents as above mentioned, failing which, an execution will be issued against your goods and effects.

AVIS.—3% d'escompte sur les paiements faits le ou avant le 1er octobre cette année.

N. B.—Ce compte doit être payé au Bureau de la Corporation, et un reçu officiel portant les initiales des auditeurs sera donné par le trésorier à l'Assemblée Générale sans encombre des montants payés.

N. B.—Ce compte doit être payé au Bureau de la Corporation, et un reçu officiel portant les initiales des auditeurs sera donné par le trésorier à l'Assemblée Générale sans encombre des montants payés.

Archives de la Ville de Montréal

P27/D1,53

There is no number on your
plan -
it is the road
itself ——————
(S.H.O.)

G. H. Muchamore Esq.

Please let me
know the sub-
division of the

lot R.M.H.
R.M.H.

P27/D1,53

Recu . 1555 Bureau du Trésorier de la Cité. 224, RUE RICHELIEU.

Canadian Pacific Ry Co'

Doit à la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal,

POUR COTISATIONS ET AUTRES REDEVANCES, COMME SUIT :

Année.	No.	RUE	QUARTIER.	No du Cadastre.	Sub-division.	VALEUR RÉELLE.	\$	Cts.	TOTAL.
1891		St Antoine	ouest	1.386	-	18000. ⁰⁰	90	00	90 00

— Vous êtes averti, qu'ayant manqué de payer les sommes ci-haut mentionnées dans le temps prescrit par l'avis public, vous êtes par le présent requis dans le délai de quinze jours de cette date, de me payer cette somme à mon bureau ; à défaut de quoi, exécution sera lancée contre vos biens et effets.

HOTEL-DE-VILLE.

SAINTE-CUNÉGONDE,

189

AVIS.—3% d'escompte sur les paiements faits le ou avant le 1er octobre cette année.

2% " " " 31 "

6% intérêt à commencer du 1er novembre.

N. B.—Ce compte doit être payé au Bureau de la Corporation, et un reçu officiel portant les initiales des auditeurs sera donné par le trésorier autrement ce Conseil ne sera pas responsable des montants payés.

G. Ducharme
Trésorier.

P27/D1,53

C O D O

Montreal, April 12th 1892

Henry Irwin Esq
Building.

area = 51,755 feet

Dear Sir,

St Cunegonde taxes

Please note subsequent account rendered by the City of St Cunegonde since I settled with them some time ago ; I asked Mr Ducharme what part of 386 it referred to and he answered that there was no number on our plan; that it was the road itself.- This seems to me an enormous valuation to place on our right-of-way , for I passed voucher for taxes on a valuation of about \$80,000.00, and this would bring the valuation in St Cunegonde up to about \$100000.00

I wish you would look into the matter and let me have your views on the matter

Yours truly

Eve

R. V. Haughton

P27/D1,53

Canadian Pacific Railway Company.
Office of the Chief Engineer

P. ALEX. PETERSON
CHIEF ENGINEER.

Montreal, 18th. April 1892.

R. J. Heneker Esq.
Solicitor.



Re St. Cunegonde taxes.

Dear Sir,

There was no number put on the Right of Way in St. Cunegonde because all the Right of Way in the Parish of Montreal will be given a new number when the Plan of the line as built is sent to the Cadastral Office.

The area of the portion in St. Cunegonde is 51,755 feet, which, at a total value of \$18,000.00, gives very nearly 35 cents per foot.

I believe that Mr. Joseph has some difficulty in selling the adjoining building lots at 40 cents per foot for small lots therefore I think that 35 cents for a large block is too high a valuation.

Yours truly, H. Irwin.

P27/D1,53

Sainte-Cunégonde 23d April 1892.-

Canadian Pacific Railway

Sir,

M. Heeckler
16.4.92

Notice is hereby given that, if your municipal taxes are not paid before the first day of May next, application will be made to the Sheriff to have your property sold.-

This is the last notice that you will receive and you are asked to act accordingly if you wish to save you trouble and cost.-

Yours etc.,

J. A. L. Miraglia
Ass't. Treasurer.-

C H D U

P27/D1,53

Canadian Pacific Railway Company.

Office of the Solicitor

Montreal, April 27th.- 1892

Henry Joseph Esq.

Montreal.-

Dear Sir ;

St. CUNEGONDE TAXES.

During the years 1889, 1890 ~~and 1891~~ the St Cunegonde Muni'y assessed that portion of the "Souvenir" property within their limits at \$100,000.00 , and I contested this valuation as being too high ; the Hundred thousand Dollars included all our land which is now laid out in lots and Streets and we finally compromised the matter by paying taxes during these years at \$75,000.00 basis of valuation

Since that time the property has been subdivided into lots and streets, and the City is only entitled to levy taxes on the lots which we are holding as proprietors and not on the sts. and, also on our right-of-way in the center of the property. Taking off the lots which have been sold, the valuation which the St Cunegonde people have placed on the balance of the lots is \$82,750.00.

The City has now sent in another bill for taxes on our right-of-way, and has valued the right-of-way at \$18,000/00

P27/D1,53

-9-

which, when added to the valuation of the lots still owned by us, brings the total valuation to \$100,750.00 for this year, which is over the amount at which the City valued the total property including lots then unsold in the last two years.

This would seem to me to be a very large increase for, although the property has gone up to a great increase, I should hardly think that when you consider that we have sold nearly 1/3 of the lots in St Cunegonde, and that a large portion of the land is occupied as streets, that the balance of the property should be valued at a larger figure than the whole of the property was valued at in former years.- You will see Mr Irwin's memo. to me on this subject of the valuation of the right-of-way, and as you are more conversant with the values of land than I am, and know this property so thoroughly, I must take your opinion on the subject, and, if you consider the valuation on our right-of-way reasonable I shall let the matter go, and pass voucher for the taxes; if, on the other hand, you do not think so, I should like to have your reasons and a full report so that I may take up the matter with the City people, and try and get the valuation reduced.- You will note that they have sent us a notice stating that if the account is not paid before the 1st May next they will enter execution, I should for this reason like to have a prompt reply from you

Yours truly

J. J. Neesam

P27/D1,53

All communications, to receive prompt attention, should be addressed to the firm.

REAL ESTATE AND GENERAL AGENTS.
SPECIAL ATTENTION
GIVEN TO
MANAGEMENT OF ESTATES.
BELL TELEPHONE 2866.

H. JOSEPH & Co.
CANADA CHAMBERS, 16 ST. SACRAMENT ST.

MONTREAL, Apr 28th, 1892

R.T. Heneker Esq

Solicitor C.P.R.

Dear Sir,--

We have looked into the St Cunegonde Tax matter and consider the valuation put on your "Right of Way" very high

Lots fronting on Calumet, Woodstock and Brandon Places have been sold to Delisle, Lloyd and Dineen at 30 cents per foot.

We have no offers over Twenty-five cents at present.

These lots are certainly more valuable than Land further in.

We consider twenty-cents per foot an outside value for the "Right of Way".

We return the papers received to-day

Yours truly,

H. Joseph & Co

P27/D1,53

• Canadian Pacific Railway Company,
Office of the Solicitor.

Montreal, 29th April 1892.

Dear Sir:-

CITY OF STE.CONEGONDE TAXES.

In connection with your tax account for right of way of the Atlantic and North West Ry.Co. through your Municipality based on a valuation of \$18,000 which brings the valuation to 35¢ per foot, I find this is a very large valuation and in fact larger than is consistent with the real value of the property, as I have ascertained from our real estate agent who has this property in hand that they cannot even get offers for 25¢ per foot for lots outside the right of way on the lower level and on Calumet, Woodstock and Brandon Places 30¢ per foot is the full price received from purchasers up to date.

Under the circumstances 35¢ for right of way is not reasonable, and I would beg of you to reconsider this valuation.

Yours truly,

R. J. Haucke

G.N.DUCHARME ESQRE.,
Treasurer,
City of St.Cunegonde.

P27/D1,53

DÉLAVÉ



Cabinet du Greffier de la Cité
Ste Cunégonde

May 2nd. 1892. - 18

R.T. Heneker Esq.

Solicitor,

Can. Pacific Ry.,

Montreal.-

sir,

Yours of 29th inst at hand.- I have looked in the matter and I see that the Assessors have entered in their books the area of your road as having 60,900 feet when your Mr. Irwin says it is only 51,755.- So this will show that they have assessed your road at very near 30cts. which I think is not too much.-

Yours Truly,


L.J. Deschênes
City-Clerk.-

P27/D1,53

Since seeing you, I
find he is wrong - 51,750
is o.k. He is taking
the old road.

H.
—

P27/D1,53

Montreal : May 4th 1892

Mr. IRWIN :

St Cunegonde taxes.

Please note letter from Mr Ducharme and explain where
he is wrong.-

R. H. Flecked
Sol'r If

P27/D1,53

R. J. Heneker Esq.
Solicitor
Mr. Ducharme is dealing
with the area originally
set apart for R. of W.
which has been
narrowed on both
West side. The
51,755 feet
is correct.
A. Irwin
4/5/92.

P27/D1,53



Pièces réunies

FIN

P27/D1,53

DANS LA COUR DE CIRCUIT POUR LE DISTRICT DE MONTREAL.

PROVINCE DE QUEBEC, à Victoria, par la Grace de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi.
District de Montréal.
A AUCUN DES HUISSIERS DE LA COUR SUPÉRIEURE DU BAS-CANADA, EXERCANT DANS LE DISTRICT DE MONTREAL,
NOUS VOUS ORDONNONS, à la requête de *Séraphin St-Marc*,
de la cité
Montreal
de saisir et arrêter toutes les sommes
et débite des
ayant un
du district
appartenant ou dûs ou qui pourro

Mme St-Marc
à l'effet d'obtenir satisfaction
mil huit cent quatre-vingt-onze
où le dit Demandeur
le
de

Mme St-Marc
au montant d'effets pour satisfaire
Demandeur, et jusqu'à ce qu'il
NOUS VOUS ORDONNO

la Chambre d'Audience, dans l'an
à DIX heures du matin, sous pei
meubles, créances ou effets de pen
dleur ou quelle somme
Défendeur.

NOUS VOUS ORDONNO
pour voir déclarer la dite saisie hommable et être ordonné ce que de droit; et tout avec dépens, et vous nous empêcherons de faire tout ce qui peut empêcher la saisie.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait apposer aux présentes le Sceau de notre dite Cour de Circuit, à Montréal, ce
jour d'Septembre
mil huit cent quatre-vingt-douze.

L.S.

(VRAIE COPIE.)

(Signé)

Greffier de la dite Cour de Circuit.

LORANGER, BEAUDIN & CARDINAL,
AVOCATS,

1598 RUE NOTRE-DAME.

TELEPHONE BELL 1615.
BOITE DU BUREAU DE POSTE 2033

Montreal, 19 Sept 1892

Monsieur

Tenuilly souc sol voies
plaint retenir sur le salaire
de Mrs Liblanc, un gant
& lui remetta les bois
grante de son salaire
C'est un arrangement
que nous avons fait
avec lui

Vos obligez
Vos très dévoués

Beaudin Cardinal
par
Mr Loran

pour voir déclarer la dite saisie hommable et être ordonné ce que de droit; et tout avec dépens, et vous nous empêcherons de faire tout ce qui peut empêcher la saisie.

(Signé)

P27/D1,53

DANS LA COUR DE CIRCUIT POUR LE DISTRICT DE MONTREAL.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal. Victoria, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi.

A AUCUN DES HUISSIERS DE LA COUR SUPÉRIEURE DU BAS-CANADA, EXERCANT DANS LE DISTRICT DE MONTRÉAL,

SALUT:—

NOUS VOUS ORDONNONS, à la requête de Josphine Sté Marie Cormiercaut a devaute
de la cité de St Amegonde det district et manteauant de
Montreal
DEMANDEUR
de saisir et arrêter toutes les sommes d'argent, les meubles, créances et effets, que vous pourrez trouver entre les mains, garde ou possession de
la ville de St Amegonde de Montreal Gresme corpori
ayant un bureau d'affaires au dit lieu de St Amegonde
det district
TIERS-SUIT

appartenant ou dûs ou qui pourront appartenir ou devenir dûs par la suite à

Ledger Leblanc de la vo
de St Henri det district

au montant d'icelus pour satisfaire à la demande du dit Demandeur, pour la somme de
centins avec intérêt à compter du ~~mil huit cent quatre-vingt-douze~~ ~~mil huit cent quatre-vingt-douze~~ jour d'~~Mai~~
mil huit cent quatre-vingt-douze ~~mil huit cent quatre-vingt-douze~~ jour d'~~Mai~~ ~~mil huit cent quatre-vingt-douze~~ jour d'~~Mai~~
où le dit Demandeur était Demandeur et le dit Défendeur était Défendeur
le ~~mil huit cent quatre-vingt-douze~~ ~~mil huit cent quatre-vingt-douze~~ et pour la
de ~~mil huit cent quatre-vingt-douze~~ ~~mil huit cent quatre-vingt-douze~~ centins, montant des frais taxés dans cette cause di
M Avocat, avec intérêt sur icelus de la date du dit jugement, desquels dits argents, meubles, cré
effets ainsi saisis, vous enjoindrez ~~au~~ ~~au~~ Tiers-Saisie, de ne point se déposséder, sous peine d'être réputé ~~à~~ personnellement
Demandeur, et jusqu'à ce qu'il en ait été ordonné par notre dite Cour de Circuit.

NOUS VOUS ORDONNONS AUSSI de sommer et assigner le dit Tiers-Saisie de comparaître au Bureau du Greffier de notre dite Cour de Circuit la Chambre d'Audience, dans l'ancien Hôtel du Gouvernement, à Montréal, le ~~mil huit cent quatre-vingt-douze~~ ~~mil huit cent quatre-vingt-douze~~ jour d'~~Septembre~~ à DIX heures du matin, sous peine d'être réputé débitance personnelle ~~du~~ dit Demandeur, à défaut de ce faire, pour déclarer sous serment quels meubles, créances ou effets ~~du~~ ~~du~~ devoir ou avoir ou pour ~~du~~ ~~du~~ devoir ou avoir entre ~~des~~ mains, garde ou possession, appartenant au dit Demandeur ou quelle somme d'argent ~~du~~ ~~du~~ devoir actuellement ou pour ~~du~~ ~~du~~ devoir par la suite, de quelque manière que ce soit, à ~~du~~ ~~du~~ Défendeur.

NOUS VOUS ORDONNONS EN OUTRE de sommer et assigner le dit Défendeur de comparaître en personne ou par procureur, aux dits jours pour voir déclarer la dite saisie bonne et valable et être ordonné ce que de droit; le tout avec dépens; et vous nous rapporterez alors ces présentes.

L.S.
(VRAIE COPIE.)

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait apposer aux présentes le Sceau de notre dite Cour de Circuit, à Montréal, ce ~~mil huit cent quatre-vingt-douze~~ ~~mil huit cent quatre-vingt-douze~~ jour d'~~Septembre~~ ~~mil huit cent quatre-vingt-douze~~ mil huit cent quatre-vingt-douze.

(Signé)

Greffier de la dite Cour de Circuit.

2430 a

No. 1547

COUR DE CIRCUIT

MONTREAL.

Jeanne

Demandeur

L'Heblanc

Défendeur

Le Compagnon

Tiers-Saisi

COPIE

Seandur

14 Sept 192

P27/D1,53

P27/D1,53

St-Cunégonde 15 sept 1892

Comité des Chemins

Monsieur

Une assemblée du comité des chemins aura lieu
Vendredi le 16 courant à 8 heures P.M. dans une des
salles de l'hotel de ville où il sera question d'affaires
très importantes

Par ordre

J. L. Monaghan
Ass't Greffier

P27/D1,53

2431.

Convocation
Comité des Chemins

15 Sept 1913

Convocation Comité
des Chemins

15 Sept 1913

P27/D1,53

Montreal 17 Sep. 1892.

A son Honneur le Maire
et à M.M. les Conseillers de la
Cité de Ste. Genevieve

Messieurs

Jai l'honneur de faire rapport
que vous pouvez payer à M.M. Bastien &
Valiquette la somme de vingt cinq mille dollars
(\$25,000⁰⁰) apc - sur travaux de pavage exécutés
chez vous par ces M.M. à date.

Jai l'honneur d'être M.M.
Votre très obéissant serviteur

A. Caute Vanier

Ingenieur de la Cité de Ste Genevieve
de Montréal

P27/D1,53

2431^a

Estimé pour montants
payable à M^{me}.
Blanchet & Valiquette
au 1^{er} Sept. 1892

J. C. Vannier
17 Sept 1892

WWWW
C

P27/D1,53

UNION CANADIENNE-FRANÇAISE "ST-LAURENT"
Ingénieurs-Mécaniciens d'Engins Stationnaires de Montréal
FONDÉE EN  FÉVRIER 1892.
BUREAU DU SECRÉTAIRE, 306 Rue Delos
Montreal, 9 Septembre 1892.

Au Conseil de la ville de St-Boniface.

Messieu J'ai l'honneur de vous remercier humblement au nom de l'association pour la faveur que avez agi si noblement envers notre association et je crains que la même délicatesse qui vous a porté à nous faire cette faveur inattendue ne vous empêche de recevoir nos remerciements et nos témoignages et nos reconnaissances nous me pardonnerez j'espire Messieurs car nous ne praurons risuler ce sont au fait que des paroles mais elles partent du cœur c'est pourquoi je proue que vous les croirez digne d'être acceptées et nous plattrons tant que nous sommes orgueilleux de praurais vous remercier si je me sui pas trompée Messieur serait le comble du bonheur de votre recommandant et Déravé Serviteur Alfred Lataur Secrétaire

P27/D1,53

Lettre de remerciements
Luf. M. Paquet
9/9/92

3432

P27/D1,53

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE
Ste-Cunegonde de Montreal

C. J. Latonde, Sec.
A. H. Dore, " "
J. B. Durocher, "
J. A. R. Leonard, Echevin
J. Lachet, "
MONSIEUR,

AVIS SPÉCIAL, vous est donné, par les présentes, par moi, G. N. Ducharme,
greffier, que la session générale d'ajournement
de ce conseil, tenue le 1^{er} Septembre 1892 a été ajournée,
faute de quorum, à Mercredi 21 Septembre 1892 par
messieurs les Echevins D. H. Renaud et S. Leclerc
H. Morin

conformément à la Loi

Donné à Ste-Cunegonde de Montréal, ce dix-neuvième
jour du mois de Septembre mil huit cent quatre vingt douze

G. N. Ducharme

D. H. Renaud

Greffier.

P27/D1,53

TACHES D'ENCRE

Je soussigné constable de la cité
de St. Ambroise de Montréal
certifie par la présente que le
mardi matin 19 septembre 1892
à l'heure indiquée ci-dessous et de l'heure
mentionnée, j'ai été tenu présent —
C. L. Salter
G. L. Gari
Jos. B. Wurster
L. A. Leonard
L. A. Lubell Esq
Joseph Pi
H. Ch. Phee

24/3/93
AVIS D'AJOURNEMENT

Rehouse

Faute de Quorum

19 Septembre 1892

P27/D1,53

Extract from the Minutes of the Council of the City of
Montreal, Monthly Meeting, Monday, the tenth day of
October, one thousand eight hundred and ninety two. -

Submitted and read the following report of the
Finance Committee concurring in a report of the Road Committee
for a sewer in Woodstock Avenue and an arrangement with the
Municipality of Ste. Cunégonde in reference to their portion
of the cost. : -

- : TO THE CITY OF MONTREAL : -

The Road Committee

Respectfully Report : -

That they have considered the accompanying
report of the Board of Health recommending the construction of
a sewer in Woodstock avenue, from St. Antoine street northwards, and
and they recommend that said sewer be constructed, of the quality
and dimensions specified in the annexed estimate.

Your Committee further recommend that they
be authorized to have said sewer constructed and that in accordance
with By-law No. 191 and the provisions of section 283 of
the Act 52 Vict. chap. 79, the cost of making and constructing
the portion of said sewer which is within the city limits be
borne and paid by the owners of real estate situated on both
sides of the said section of street by means of a special assessment
to be made and levied upon said owners of real estate according
and in proportion to the frontage of their properties
respectively.

Your Committee also recommend that as one
half of said sewer will be constructed in the Municipality of
Ste. Cunégonde, that the City enter into an agreement with said
Municipality to pay their portion of the cost of said sewer, in
virtue of the powers granted them by the recent amendments to the
City Charter contained in clause 52 of Section 140 of the Act
52 Vict., cap. 79, relating to By-Laws.

The whole nevertheless respectfully submitted.

(Signed.)

Committee Room,
CITY HALL,
Montreal, 21st. September, 1892.-

R. Préfontaine.
Art. Dubuc.
J. C. Robert.
James Griffin.

P27/D1,53

- : 2 : -

- : TO THE CITY OF MONTREAL : -

The Board of Health

Respectfully Report : -

That in view of the report of the Sanitary Inspector, hereunto annexed, they recommend that, in the interests of public health, a public sewer be laid in Woodstock Avenue, from St. Antoine street northwards in accordance with the provisions of the article 283 of 52 Vict. chap. 79.-

Respectfully submitted.

(SIGNED.)

Committee Room,
CITY HALL,
Montreal, 30th. June, 1892.-

Alex. Germain.

D. Tansay.

T. Gauthier.

C. Beausoleil.

- : TO THE CITY OF MONTREAL : -

The Finance Committee

Respectfully Report : -

That, as directed by the Council, they have considered the accompanying report of the Road Committee, for a sewer in Woodstock avenue and an arrangement with the Municipality of Ste. Cunegonde in reference to their portion of the cost and that they concur in the recommendation therein made.

Respectfully submitted.-

(Signed.)

J. D. Rolland.

L. H. Boisseau.

Wm. Clendinneng.

J. Perreault.

J. Mc.Bride.

Wm. Farrell.

Committee Room,
CITY HALL,
Montreal, 7th. October, 1892.-

On motion of Alderman Rolland,

Seconded by Alderman Préfontaine,

The said reports were received and adopted, and it was

accordingly

(RESOLVED)

L T D D A
P27/D1,53

- : 3 : -

R e s o l v e d : - That a sewer be constructed in Woodstock Avenue, from St. Antoine street northwards, of the quality and dimensions specified in the estimate annexed to the report of the Road Committee, and according to the section of such sewer, deposited in the office of the City Surveyor.

R e s o l v e d : - That in accordance with By-Law No. 191 and the provisions of Section 283 of the Act 52 Vict., chap. 79, the cost of making and constructing the portion of said sewer which is within the City limits be borne and paid by the owners ~~of~~ of real estate situated on both sides of the said section of street by means of a special assessment to be levied and made upon said owners of real estate according and in proportion to the frontage of their properties respectively.

R e s o l v e d : - That as one half of the sewer will be constructed in the Municipality of Ste. Cunegonde, ~~that~~ the City enter into an agreement with said Municipality to pay their portion of the cost of said sewer, in virtue of the powers granted them by the recent amendments to the City charter, contained in Clause 52 of Section 140 of the Act 52 Vict., chap. 79, relating to By-Laws. -

(CERTIFIED.)

L. O. David

City Clerk.-

P27/D1,53

Copies of
ANNEXED DOCUMENTS

- : 4 : -

Montreal, June 14th. 1892.-

To the City of Montreal.

I the undersigned proprietor respectfully request you to have a sewer constructed on Woodstock Ave. from St. Antoine street northwards 120 feet , St. Antoine Ward, in accordance with the City By-laws.

(Signed.)

MATTHEW DINEEN.

460 St. Antoine St.
Ste. Cunégonde.-

Montreal, Aug. 1st., 1892.-

To the Chairman & Members

Road Committee,
Gentlemen,-

The petition for a sewer in Woodstock Avenue, from the Board of Health, is half in the Municipality of Ste. Cunégonde, and we cannot sewer the street without making an arrangement with them in regard to the payment of their share. I herewith put in an estimate for the sewer, amounting to \$580.00 -

Yours truly,
PERCIVAL W. ST. GEORGE.-
City Surveyor.

Percival W. St. George Esq.
City Surveyor.-

Dear Sir, -

The approximate estimate of cost of sewer, Woodstock Avenue, from St. Antoine street, northwards, is 80 yds. of 3x2 brick sewer at \$7.25 :- \$580.00 -

Respectfully submitted.-

(Signed.)

ALFRED BRITTAINE.
Ass't C. S. -

(CERTIFIED.)

L. J. Bland

City Clerk.-

2433^a

21 Sept. 1892

Extrait des minutes du
conseil de ville de Montréal
Pré canaux d'égoit de
l'avenue Woodstock

P27/D1,53

P27/D1,53

Office:
2704 Notre Dame St.

Docks & Storage Yards.
Lachine Canal.

G. A. Grier.
Wholesale Lumber Merchant. th
Montreal. Sept 27 1892

Corporation of St. Cunegonde

The amount of Rent
I pay for journal in St. Cunegonde
is \$600⁰⁰ for answer as I have
already stated in past years.
Please find enclosed my cheque
for forty five Dollars for which
send me an acknowledgement
Yours truly
G. A. Grier
G

P27/D1,53

22/34

Demande de réduction
de taxe d'affaires

G. A. Gervais

27/9/95

Demande réduction
taxe d'affaires

G. A. Gervais

27/9/95

P27/D1,53

M^e Le Maire
M^e Des Conseillers

A la dernière session du conseil, il a
accordé un certificat de licence, à
M^e Joseph Robert, moyennant la som-
me de vingt-cinq piastres (\$25⁰⁰). Comme
ce certificat de licence a déjà été payé
par M^e Jean-Baptiste Robert, qui, alors était
en société avec moi, et la seule diffé-
rence, est que je fais maintenant les af-
faires seul.

Je vous prie humblement, de bien vou-
loir me faire la rémission, de la dette
somme de vingt-cinq piastres (\$25⁰⁰) qui
m'a été reclamée.

Votre obéissant - serviteur

S^e Compagnie } Joseph Robert
28 Sept. 1892 }

P27/D1,53

24/25

Demande de rémission
de taxe sur transfert de
certificat.

J. Robert
28/9/92

Demande de rémission
de taxe sur transfert
de certificat
28/Sept/92

A mon le Président Du
Comité des Chemins de aux
autres membres du dit Comi-
té de la Cité de Sté Ciméonie
de Montréal -
Messieurs

Je viens de constater
que l'entrepreneur chargé de faire
les trottoirs de la Rue St Jacques
a poser le béton sur le devant
de ma maison sur la dite rue
et que au lieu de faire l'en-
-coupure devant la dite maison
située au coin de la rue St
Jacques, et d'autre part, il s'est
contenté de se rentrer au bord
de la partie d'entrée du magasin
laisquant toute la partie plus bas
de huit pouces. Il ne s'est pas
même rendu à la ligne de la
maison. Ce qui est de nature
à déteriorer ma propriété -
Je vous prie de donner votre
attention à la chose - Il va
nous en coûter assez cher pour
cette amélioration pour qu'en
moins si je suis appelé à payer
comme les autres qu'en moins j'en
ai eu quelque bénéfice - et
le comité comprendra en voyant
l'ouvrage tel qu'il est - que je
loin d'en tirer bénéfice - ce
me causera des dommages -
je suis disposé de payer la
proportion

du cont. Des avarages que vous
ferez faire ou que faisant faire
l'encouvrance de la même manière
qu'il a été l'oufrage est fait ailleurs
dans la proportion que je devrai
payer pour le reste de l'ice Devan
titre.

Et je ~~sais~~ vous demander le
tout à votre considération,
espérant que justice me sera
rendue. Si vous exigez des
plus amples explications de
ma part faites moi avertir
si l'oufrage fait et je me rendra
à votre demande.

Votre humble serviteur
Philippe A. Denis

Propriétaire de la maison
situated au coin Sud-Est
de la rue St Jacques -
& Alouette

Philippe A. Denis
No 1613 Rue Notre Dame

27/3/6
Requête de Madam
ne permanant à sa
propriété
Mad. Denis
Philippe Denis

Requête de M. Denis
au titulaire permanent
de sa propriété -
30 Septembre

A. Mespies le Maire
& les Conseillers de la
Cité de Ste Cunigonde.

Mespies.

Sur la présente requête de Mr
Ephrem Roche l'expose respectueusement à Savoir

Que lors des travaux de parage
qui ont été faits dans la Rue
Vinet, Cité de Ste Cunigonde ;
la dite Rue Vinet, dans la par-
tie faisant face à la place d'affaires
du dit requérant, a été
formée & embassagée pendant
l'espace d'au moins quatre se-
maines.

Que le commerce du dit Re-
quérant en a souffert énorme-
ment tout le temps qui ont du-
ré les dits travaux ;

Premièrement : En obstruant
presque complètement l'entrée
de son magasin et en élo-
ignant, par la même, son nom-
breuse clientèle ;

Secondement : En le mettant
enimme, dans l'impossibilité
de pouvoir approcher & amener
de nouvelles marchandises pour
l'approvisionnement de son
magasin .

magasin.

Le dit Requerant fera remarquer à votre Honorable Conseil, qu'il y a eu négligence et manque de précautions de la part des personnes en charge des hausses; et que l'on tenait aucun compte, des nombreuses demandes qu'il a faites pour avoir au moins un passage honorable.

En conséquence, les torts causés à son commerce, dans l'espace de ces quatre semaines, sont considérables et il ne croit point de montrer trop exigeant en sollicitant une indemnité de Deux Cent piastras.

C'est pourquoi votre humble Requerant sous prie humblement de vouloir acquiescer à sa demande et que vous lui rendiez justice.

Et votre Requerant ne cessera de prier

Ephrem Bocher

Comme débiteur de foin et grains

Montréal 25 Septembre 1892

P27/D1,53

2436^a

Reclamation de
dommages par
passage rue Viret
Eustache Rochon

Guérin
5/1/1919

P27/D1,53

24 36 -

Renvis à G.N.D.

7 Oct 1893

opinion loyal re
reclam. d'others

P27/D1,53

2437

Commission pour
ramassage des chemins

O. Courcelles

4 oct 1911

à monsieur le Maire
et aux Membres du Conseil de
la Ville de St Cunigonde

Messieurs

Le soussigné ayant fait
le service comme Maître Ramoneur
dans la Municipalité de St Cunigonde
Sans avoir eut aucun reproche

Je vous demande la permission
de continuer à faire le service comme
par le passé

Je vous offrirais comme —
référence Monsieur Laje le chef de Police
de votre Municipalité, je pourrais aussi
vous en donner d'autre si vous en
desirez, Je faisant vous obligez
Votre humble serviteur
Pierre Courcelles

Commission pour
ramassage des chemins
O. Courcelles

4 oct 1911

P27/D1,53

— SOUMISSION POUR L'EGOUT DE LA RUE CALUMET —

— CITE DE STE CUNEGONDE DE MONTREAL. —

A SON HONNEUR LE MAIRE,

ET A M.M. DES CONSEILLERS DE LA

CITE DE STE CUNEGONDE DE MONTREAL.

Messieurs,

Je soussigne vous propose

. . . . de faire et parfaire les travaux d'egout d'apres les
plans et devis prepares par votre Ingenieur Conseil J.Emile Vanier
Ecr. et ce a son entiere satisfaction et dans les delais accordes,
au prix ci dessous indique.

Noms de la Rue	Prix par verge courante
Egout de la Rue Calumet a partir du bout de l'egout actuel Jusqu'au Chemin de fer C.P.R.manhole rond avec grillage dans cote compris.	16 00

Felice Boivin

P27/D1,53

2438

Commission pour
épurer Calumet
J. Rockon

4 Nov 92

Commission pour épurer
rue Calumet

Jules Rockon

4 Oct 92

P27/D1,53

SOUMISSION POUR L'EGOUT DE LA RUE CALUMET

CITE DE STE CUNEGONDE DE MONTREAL.

A SON HONNEUR LE MAIRE,

ET A M M LES CONSEILLERS DE LA

CITE DE STE CUNEGONDE DE MONTREAL.

Messieurs,

L. N. Moreau

soussigne vous propose

de faire et parfaire les travaux d'egout d'apres les
plans et devis prepares par votre Ingenieur Conseil J. Emile Vanier
Ecr. et ce a son entiere satisfaction et dans les delais accordes,
au prix ci dessous indique.

Noms de la Rue	Prix par verge courante
Egout de la Rue Calumet a partir du bout de l'egout actuel Jusqu'au Chemin de fer C.P.R.manhole rond avec grillage dans cote compris	12 75

L. N. Moreau

P27/D1,53

24/29
Commission pour
épôt rue Calumet
L.S. Moreau
4/10/94

Commission pour épôt
rue Calumet
L.S. Moreau
4 Oct 94.

P27/D1,53

— SOUMISSION POUR L'EGOUT DE LA RUE CALUMET —

— CITE DE STE CUNEGONDE DE MONTREAL.

A SON HONNEUR LE MAIRE,

ET A M.M.ES CONSEILLERS DE LA

CITE DE STE CUNEGONDE DE MONTREAL.

Messieurs,

L'Asp Guillet soussigne vous propose

. de faire et parfaire les travaux d'egout d'apres les
plans et devis prepares par votre Ingenieur Conseil J. Emile Vanier
Ecr. et ce a son entiere satisfaction et dans les delais accordes,
au prix ci dessous indique.

Noms de la Rue	Prix par verge courante
Egout de la Rue Calumet a partir du bout de l'egout actuel	16 50
Jusqu'au Chemin de fer C.P.R.manhole rond avec grillage dans cote compris.	

L'Asp Guillet

P27/D1,53

SOLUTIONS POUR LA SOCIÉTÉ DES TRAVAUX COMMUNES

QUE LE GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DOIT DONNER.

Y SOUHAITE QUE LA MÉTROPOLE

TE, V.M.W. EXERCE CONSIDÉRATIONS SUR LA

CHUTE DU CIE D'INVESTISSEMENT DE LA MÉTROPOLE.

2240
Commission
me calamant
Le N. L. Guillet
11/11/95
que le décret de la commission
de l'assurance et de la sécurité sociale
soit émis dans les plus brefs délais
pour que la commission
de l'assurance et de la sécurité sociale
puisse faire face à la situation actuelle.
L'assurance sociale devra être étendue
à tous les travailleurs et leur famille
et que la sécurité sociale
soit étendue à tous les travailleurs
et leur famille.

CONTINUATION

DU DOCUMENT

2240
que le décret de la commission
de l'assurance et de la sécurité sociale
puisse faire face à la situation actuelle.
L'assurance sociale devra être étendue
à tous les travailleurs et leur famille
et que la sécurité sociale
soit étendue à tous les travailleurs
et leur famille.

P27/D1,53

St^e Cunegonde, 4 octobre, 1892.

A Monsieur le Maire -
Et aux échevins de la Cité
de St^e Cunegonde de Montréal.

J'ai l'honneur de vous adresser la commission suivante pour les vidanges de cette Cité.

J'entreprendrai de transporter, ~~les vidanges~~, durant la nuit, les vidanges, les balayures des rues, & les saletés des égouts sur un terrain en dehors des limites de St^e Cunegonde, lequel terrain sera une mes charge, moyennant dix-huit piastres par semaines.

Si Votre Conseil en arrivait à la conclusion de donner l'ouvrage sur une autre base que celle indiquée plus haut, ou sous d'autres conditions; je ferai vous prie de me donner l'occasion de renouveler ma proposition.

J'ai l'honneur d'être
avec considération
Votre etc.

Joseph Hébert
314 Rue Richelieu
St^e Cunegonde -

P27/D1,53

2441

Commission
pour vidanges
J. Hébert

4 oct / 98

Commission pour vidange

J. Hébert

4/10/98

P27/D1,53

A Son Honneur le Maire
et à Messieurs les Échevins de la Cité
de St^e Cunégonde de Montréal.

Honorables Messieurs,

A ci-dessous

Veuillez prendre en considéra-
tion l'humble requête des propriétaires
de bien funds de la rue St^t Jacques
de cette cité

Considérant les magens limites
de la plus grande partie des propriétaires de
la dite rue.

Considérant aussi le peu de re-
venus que donnent ces propriétés.

Considérant que la somme payée
pour les nouveaux établissements de la rue St^t
Jacques est trop élevée pour les magens peu-
miers de la plus grande partie des dits pro-
priétaires.

En conséquence, nous nous prions
douc humblement de ne faire payer aux dits
propriétaires que la moitié du coût total de
ces dits travaux.

De plus nous demandons cinq ans
pour payer la somme requise et ~~calme~~ sans
intérêt.

Et nos requérants ne cesseront de
prier.

St^e Cunégonde, 23 Septembre, 1892.

P27/D1,53

Marcel E. Lymburner 1617 Rue St Jacques
J. A. Gougeon 17 Terrasse Bonaventure
Ydeon Ricard 1451 St Jacques
Lavant bordure 1452 St Jacques
Joseph Pinsonneault 1472 " "
Chadimir Faillerer 1469 " "
Ely. Marchand 1506 St. Jacques
H. Maisonneuve 1588 " "
J. McCormick 1548 " "
P. Labelle 1582 " "
Charles de l'Etile 1585 " "
Louis Daillancourt
R. V. Athey
I. B. Desjardins
Napoleon Gauthier
William Meloche 1496 St. James
Michel Lamel 1500 Genevieve
Joseph Varet No 1554 a 1560 Rue St Jacques
Renée D. Ouellette 2230
Notre Dame
Joseph Roy cte 1547 Terrasse
Bonaventure
Gaspain Valiquet St. Jacques
Léonardiste Gariépy 1581 St. Jacques
Anne St. Trois " "
Agnes ... Pichot 1552 St. Jacques
George Champagne 1610 St. jacques
Alphonse Vidal cte 1481 St. Jacques
P. A. Denis 1634 St. Jacques
Parfure, Marette
Gloriville

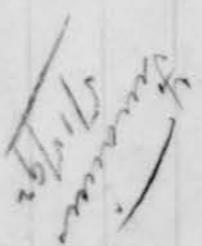
P27/D1,53

Dame Veuve Verdier
S. de Bertrand
Péaphore Monito
J. B. Rodier 1606 St Jacques

P27/D1,53

Requête des propriétaires
rue St Jacques re
paument de trottois per
manent.

5/10/92



J

P27/D1,53

Montreal 5 Oct. 1892.

a son Honneur le Maire
et a M. M. les Echevins de la
Cité de Ste Cunegonde de Montreal.

Messieurs.

J'ai l'honneur de faire rapport que des soumissions pour la construction des travaux d'égout de la rue Calumet ont été demandées, et doivent être déposées à l'Hotel de Ville de Ste-Cunegonde ce soir. Je vous prie en conséquence de vouloir bien prendre ces soumissions en considération afin que l'on puisse faire ces travaux au plus tôt.

Tous me permettrez aussi de vous faire remarquer M. M. qu'il serait opportun de faire poser des manitent les puisards nécessaires sur les rues que vous aurez l'intention de faire pavé l'an prochain la saison s'avance et il n'y a pas de temps à perdre. Quand à moi je suis prêt à donner toutes les indications nécessaires à la personne qui aura ce travail à faire.

J'ai l'honneur d'être M. M.

Votre très obéissant serviteur


J. Emile Vauvin

Ing Ste Cunegonde de Montreal.

P27/D1,53

2443

Rapport sur sou-
mission pour faire
une colonne.

J. E. Barnes

5 octobre 1891

P27/D1,53



CE DOCUMENT

EST ABSENT

DU DOSSIER

St-Léonard Octobre 6/1891

A monsieur le Président
et messieurs les Échevins
du Comité de Police

Messieurs

Vue Lantome
arrivé je tiens à vous soumettre
que les hommes de Police
auraient besoin des

6 Caps

6 Pantalons

6 Chaussures

7 Mitaines

6 Cintures

4 Paires de Bottes pour l'Île Bube

1 Ligne nouf & la ligne de
Dresser Page chef

de Police & femme

4040
16160
10404
H.60
2900

P27/D1,53

2445

Rapport sur
besoins des
hommes à
l'âge
dans
le
Pays

6 oct 1892

Police

P27/D1,53

Cité de Ste Cunegonde
de Montréal Octobre 11/82.

#30-00

M^r Le maire & mes
Les Conseillers de la cité
Cité fait application pour
une Etal de Bon che
vins des Rue Lurel et
Atwater pour une Licee
de Bon che
vous transmets la somme de 30 Dollars
Je suis votre devoué

C. S. Laurin Esq

L T T D

P27/D1,53

M. J.

Demande de permis
pour vendre du poisson
d'aujourd'hui

11 Octobre 1922

M.J.

Licence pour un étal
de Boucher dans des
Rue Quenneles & St-Hubert

Payez 30 dolars
C. Lassur Cash

P27/D1,53



Pièces réunies



DÉBUT

P27/D1,53

C. BEAUSOLEIL, M. P.

F. X. CHOQUET, B. C. L.

BEAUSOLEIL & CHOQUET
AVOCATS.

BOITE DE POSTE 2053.
TELEPHONE NO. 24.

NO. 76, RUE ST-JACQUES,

MONTRÉAL, 12 Octobre 1892

A Mr Le Maire et M.M. Les conseillers de la Cité de Ste. Cunégonde de Montréal.

Nous avons reçu instruction de Mr. Hilaire Frenette, menuisier, demeurant au No 308 rue Delisle, de reclamer de la Corporation de la Cité de Ste. Cunégonde de Montréal, la somme de deux cents quatre vingt dix piastres ~~pour~~ pour dommages causés à un de ses enfants, lesquels dommages proviennent de l'humidité causé par le mauvais état des tuyaux d'égouts se trouvant en face de la maison occupée par Mr. H. Frénette, et pour dépenses et troubles causés par la maladie, et pour compte de médecins, tel que le tout se trouve détaillé dans le compte annexé aux présentes. Le Demandeur se réservant son recours au cas où la maladie de son enfant s'aggraverait.

~~Vous voudrez bien nous faire remise de cette somme sous huit jours, et vous obligerez~~

Vos bien dévoués

Beauroleil & choquet

P27/D1,53

2447

Reclamation de

dommages pour

H. Tremette

Beauséjour & Choquet

roct

causé par

l'acte

de

l'assassinat

de

l'assassinat

de

l'assassinat

P27/D1,53

La Cité de Ste Cunégonde de Montréal

doit à

Hilaire Frenette
308 Delisle

compte dû au Dr J.N.H. Campeau pour services professionnels
et remèdes donnés depuis le sixième jour de juillet
au premier jour d'octobre 1892. \$37.75

17 semaines de temps perdu à raison de 3.00 par ~~semaine~~
semaine, montant gagné ordinairement par l'enfant 51.00

Garde Malade pendant 17 semaines à 6.00 ~~par semaine~~
par semaine 102.00

remèdes payés à la pharmacie 10.00

payé au Dr. Smith 2.00

Dommages causés à la santé de l'enfant 100.00

\$ 302.75
Rien prompte 12.00
Balance \$ 290.75

P27/D1,53



Pièces réunies

FIN

P27/D1,53

Province de Québec }
DISTRICT DE MONTRÉAL }

DANS LA COUR DE CIRCUIT POUR LE DISTRICT DE MONTREAL

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi.

A aucun des Huissiers de la Cour Supérieure, du Bas-Canada, exerçant dans le District de Montréal,

SALUT :—

NOUS VOUS ORDONNONS, à la requête de *Jean Baptiste Bourgeois de la Pointe - Blaire,**District de Montréal*

DEMANDEUR

de saisir et arrêter toutes les sommes d'argent, les meubles, créances et effets que vous pourrez trouver entre les mains, garde ou possession de *La Bile de Sté Bourgeoise de Montréal corps politiques incorps ayant son bureau d'affaires en la dite Bile de Sté Bourgeoise de Montréal*
appartenant ou dûs, ou qui pourront appartenir ou devenir dûs par la suite à

TIERS-SAISI

Pierre S. Goule Charbonneau de la Bile du District de Montréal

DÉFENDEUR

ou autant d'iceux pour satisfaire à la demande du dit Demandeur, pour la somme de *sept cent huit piastres* et pour la somme de *seize piastres* centins avec intérêt à compter du *dix-septième jour de Septembre* mil huit cent quatre-vingt- *dix* due par et en vertu d'un jugement rendu dans notre dite Cour de Circuit, à Montréal, en une certaine cause où le dit Demandeur était Demandeur, et le dit Défendeurétait Défendeur, le *vendredi dix-septembre* et pour la somme de *quinze piastres* jour d'*Octobre prochain* mil huit cent quatre-vingt- *dix* centins, montant des frais taxés dans cette cause distraits à M. *Charbonneau*. Avoat, avec intérêt sur iceux de la date du dit jugement, desquels dits argents, meubles, créances et effets ainsi saisis, vous enjoindrez au dit Tiers-Saisi, de ne point se déposséder, sous peine d'être réputé débiteur personnel du dit Demandeur, et jusqu'à ce qu'il en ait été ordonné par notre dite Cour de Circuit.NOUS VOUS ORDONNONS AUSSI de sommer et assigner le dit Tiers-Saisi de comparaître au Bureau du Greffier de notre dite Cour de Circuit, en la Chambre d'Audience, dans l'ancien Hôtel du Gouvernement, à Montréal, le *douzième* jour d'*Octobre prochain* à DIX heures du matin, sous peine d'être réputé débiteur personnel du dit Demandeur, à défaut de ce faire, pour déclarer sous serment quels argents, meubles, créances ou effets il peut devoir ou avoir ou pourra devoir ou avoir entre mains, garde ou possession, appartenant au dit Défendeur ou quelle somme ou somme d'argent il peut devoir actuellement ou pourra devoir par la suite, de quelque manière que ce soit, au dit Défendeur.

NOUS VOUS ORDONNONS EN OUTRE de sommer et assigner le dit Défendeur de comparaître en personne ou par procuration, aux dits jour et lieu pour voir déclarer la dite saisie bonne et valable et être ordonné ce que de droit; le tout avec dépens; et vous nous rapporterez alors ces présentes.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait apposer aux présentes le Sceau de notre dite Cour de Circuit, à Montréal, ce *trentième* jour de *Septembre* mil huit cent quatre-vingt- *douze*. (Signé),*Greegas Dep* Greegas
Greffier de la dite Cour de Circuit.(L. S.)
(VRAIE COPIE).

P27/D1,53

24-18

No 530

COUR DE CIRCUIT
MONTREAL

A B Ravier

DEMANDEUR

P E Houle

DÉFENDEUR

&
Sa Compagnie de
Assurances

TIERS-SAISI

COPIE 12001/92

NAP. CHARBONNEAU

AVOCAT

SEP 30 1892

No. 7 PLACE D'ARMES
MONTREAL

30 Sept 1892
recue à 6 1/4 heures PM.
Attendant
dans la cage d'escalier
10 à 15 minutes
avant d'être admis

L T D A

P27/D1,53



CE DOCUMENT

EST ABSENT

DU DOSSIER

C H A I R M A N

P27/D1,53

DÉLAVÉ



Enclosures

455 & 457 St Paul Street

Montreal

CANADA

October 24th 1892

Joseph Luskell Esq

Chairman Fire and Police Committee

St. Lawrence Line

Dear Sir

Herewith we beg to tender
for the supplying of great coats for the men
of your Force -

Indigo Blue Cloth great Coat, lined }
interlined - Military pattern - made } 21st en
to measures material * 13. B. 44000 }
Collar and cuffs -

Coat for Chief with Persian Lamb } 38.52
Collar and cuffs -

Best quality Black leather waist } 85^d
Belt. Brass trimming - - - - - } en

John Martin & Co.

P27/D1,53

L T T D H
P27/D1,53

ANDREW ALLAN.
PRESIDENT.

WM MCMASTER
MANAGING DIRECTOR.

A. F. MACPHERSON,
SECRETARY-TREASURER

CABLE ADDRESS.
"ROLMILLS"
MONTREAL.

Montreal Rolling Mills Company

PLEASE ADDRESS ALL COMMUNICATIONS
TO THE COMPANY

Montreal.

October 25th 1892.

G.N. Ducharme Esq.,
Sec'y-Treas'r.,
City of Ste Cunegonde,
P.Q.

Dear Sir:-

We have to thank you for your favor of the 21st instant
enclosing copy of the Resolution of Ste Cunegonde School
Commissioners re commutation of taxes for this Company.

We beg to tender you our thanks for the trouble taken
by you in this matter, and also for the result attained.

We are,

Yours truly,

THE MONTREAL ROLLING MILLS CO.

W. McMaster
MANAGING DIRECTOR

P27/D1,53

2149^a

Accuse réception
d'une reponse
à une re
correspondance.

Mont Royal Mills

Stocks

M. R. Muller

Octobre 28 1873

Mont Royal Mills

du 20 Octobre 1873 le 20 Octobre 1873.

Consignez la somme de 250 dollars au nom de la compagnie

pour l'assurance de nos embauches de 250000

dollars pour une periode de 5 ans au profit

de nos employés et au profit de nos clients.

Cette somme sera versée à la fin de cette periode.

Mont Royal Mills

P27/D1,53



CE DOCUMENT

EST ABSENT

DU DOSSIER

L I T U R

P27/D1,53

2450^e

Commission
pour vidanges

Paul Vian
2 Nov 92

chevins

S^{te} Cunigonde, Nov^r 2, 1892

A
Mr le Maire
et M. M. les Conseillers

Messieurs,

Ayant appris que le
contracteur pour les vidanges
devait discontinue, et que d'autres
commissions devaient étre demandées,
c'est pourquoi j'ose présenter
la mienne.

Étant un citoyen de cette place
depuis quelques années, et
ayant fait moi-même les
vidanges à S^{te} Cunigonde au

P27/D1,53

je crois avoir donné satisfaction, j'ose espérer Messieurs que vous ferez droit à ma demande en mi accordant le contract demandé, le montant de ma soumission est de (\$15.00) quinze piastres par semaine.

En espérant Messieurs une réponse favorable
je demeure pour la vie

Notre humble serviteur

Paul Biau,

P27/D1,53

Nouembre le 4 1892

A Messieur

Le maire et Messrs les

Conseillers de la municipalité

de St Cergonde.

Messieurs mon mari est
malade depuis quatre
semaines entre les main
du Docteur; j'ai personne
pour gagner la vie de ma
famille et étant malade moi
même, je suis dans l'impos-
sibilité de payer ce que la
municipalité me demande c'est
pourquoi je vous prie de prendre
en considération ma situation

J'osez Messieurs voter très
 humblement Dame Chartrand

Napoléon St Cergonde # 32

P27/D1,53

L T C I

2251

Requête de
Dame Chartrand

4 nov 92

Requête de
Dame Chartrand

Requête 4/11/92

P27/D1,53

St^e Cunigonde de Montréal Nov 23/89

(M^m Le maire)

et messieurs les Échevins

Mr Légaré de la nouvelle
Ligne Télégraphique pour
le feu Séparé de la Police
je vous soumets les prix
pour les fils non Couvert
Numéro 12 de première
Qualité et séparé la veille
ligne et séparé les Boîtes
je vous chargerez qu'un seul
prix pour une bonne Ouvrage
Fils Couvert & Posage N° 12 ~~ff 375. 00~~
non Couvert N° 12 ~~ff 285. 00~~

Fu St. Fourangeau Esq

en délibéré

2451^a

2 novembre 1892
Sousmission pour appareils
électriques de feu et police
J. Bourangeau

P27/D1,53

A M. le Maire et à M. M. les Chevaliers
de la cité de St^e Cunegonde de
Montréal. —

Le humble requête des
Sousignés, tous contribuables de la municipalité
de la dite cité de St^e Cunegonde de Montréal
espouse respectueusement:

Vue de l'importance de la dite cité de St^e
Cunegonde de Montréal, et que le nombre de con-
tribuables qui chaque jour voyagent par le chemin
de fer du Grand-Pont du Canada, il serait urgent
et nécessaire d'en faciliter les communications et spe-
ciallement d'avoir en la dite cité de St^e Cunegonde,
une gare convenablement chauffée & entretenue.

En conséquence, vos
requérants vous prient de prendre en considération
la présente requête, et de voir les autorités de la dite
Compagnie du Grand Pont du Canada, et de faire
tout ce qui possible pour avoir une gare convenable et
en rapport avec l'importance & les besoins de la
dite Municipalité de St^e Cunegonde de Montréal,
et vos requérants ne cesseront de priver.

J. H. Diorio R. St. Jude, A. Séguin +

J. W. Ward
J. P. Fontaine & Son
Robert Mitchell Jr.
THE MONTREAL ROLLING MILLS CO^Y
PER W. W. Winters Esq.
MANAGING DIRECTOR.

Paul Desjardins
Louis Desjardins
P. P. Macmillan M.D.
H. Davidsay
W. G. Donald

P27/D1,53

R. Anglin ~~Pres. & Genl. Secy.~~
most amicably
Theophilus D. D.
D. L. Dickey
H. McLean
Albert L. Lane
F. A. Denis
Dr. Bradford M. M.
Wm. Rutherford & Sons
C. J. Ayer
L. P. Broseire
Dow's Wadding Co.
K. C. Stearns Pres.
John Finlay & Son
et Lapointe
M. E. Lyman
H. H. T. Gires

P27/D1,53

2152

Requête des pro-
priétaires de la rue
St-Jacques re
laiement du
trottoir rue St-Jacques

No 1/92

P27/D1,53

2453

Demande d'aide

M. Vincent de
Paul.

Y'vois gr

Demande d'aide

M. Vincent de Paul

7/11/92

Ste Cunegonde 7 Nov. 1892

Messieurs le Maire et
Les Conseillers de la Cité
Ste Cunegonde de Montréal

Messieurs

La Conférence
St Vincent de Paul de cette
paroisse supplie humble-
ment votre Honorable
Conseil, comme d'habitude
de vouloir bien lui ac-
corder un certain mon-
tant pour lui aider à
prendre soins des pauvres
de la paroisse pendant la
prochaine saison d'hiver
et vos requérants ne cess-
ront de prier

J. J. x. Chardillon
Président

P27/D1,53

Off Consigne de montréal
Nov' 7 / 892

430-00 M^{me} Le Maire,
et messieurs les Echevins
je fais application pour
un étal de boucher dans
la maison Perrier Rue
Albert & Howat
voies publiques ci jointe
la somme de trente dollars
je suis votre obligeé

J. D. Consigny

P27/D1,53

2454

app. pour état de
boucher

J.B Lousigny

9 November 1892
Com Albert & Atwater

Lic. de Boucher

2/11/92

Licence de boucher

P27/D1,53

□ □ □ □

Sainte Anne de
9 nov '92

A M^e le Maire
M^{me} Echevins.

Messieurs,

On s'approche des temps
froids, et aussi pour me rendre plus
facile la livraison des lettres, j'ose
vous demander de bien vouloir
m'accorder un capot et un casque.

En agréant à ma
demande, vous obligez beaucoup
Votre dévoué serviteur
Moïse Barrette

P27/D1,53

2455
Requête au M.
Barrette
9 nov 92